



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

COMMISSION PARITAIRE RÉGIONALE DES FOURNISSEURS DE MATÉRIEL MEDICAL LPP TITRE I ET IV OCCITANIE

11 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

01

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

02

RELEVÉ DE DÉCISIONS

03

ACTUALITÉ

- COVID19 : OBLIGATION VACCINALE
- DAP POUR TRAITEMENT PPC ET RENOUELEMENT
- 1^{ER} JUILLET 2021 : CODIFICATION INDIVIDUELLE
- DROIT DE PRESCRIPTION ELARGI IPA
- MON ESPACE SANTÉ

04

STATISTIQUES DÉPENSES

05

QUESTIONS DIVERSES

- DISPOSITIFS MÉDICAUX RECYCLÉS: POSITION DE LA CPAM
- DECLenchement AUTOMATIQUE D'INDUS EN CAS D'HOSPITALISATION DU PATIENT

01

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

01- ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

La Présidence revient à la section sociale.

02

RELEVÉ DE DECISIONS

02- RELEVÉ DE DECISIONS

Approbation du relevé de décisions du 26 novembre 2020.

03

ACTUALITE

- COVID 19 : OBLIGATION VACCINALE
- 1^{ER} JUILLET 2021 : CODIFICATION PAR FABRICANT
- DAP POUR TRAITEMENT PPC ET RENOUVELLEMENT
- DROIT DE PRESCRIPTION ÉLARGI POUR LES IPA
- MON ESPACE SANTE

04- ACTUALITE

→ Obligation vaccinale

La loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 instaure l'obligation vaccinale des personnes travaillant dans le secteur sanitaires, social et médico-social.

➤ A compter du 16/10/2021: interdiction d'exercer pour les personnes non vaccinées ou dont le schéma vaccinal est incomplet.

Une dérogation est possible sur présentation d'un certificat de contre-indication ou d'un certificat de rétablissement de plus de onze jours et de moins de six mois.

Les contrôles sont effectués par l'ARS et en l'absence de vaccination à la date du 16 octobre 2021, les professionnels de santé libéraux seront interdits d'exercer **un mois** après le constat par l'ARS.

04- ACTUALITE

→ Obligation vaccinale

Les professionnels et les patients sont informés par la CPAM des conséquences de l'interdiction d'exercer sur le remboursement des soins.

Dans un premier temps, les assurés ne seront pas pénalisés et les actes leur seront remboursés cependant, les sommes seront récupérées auprès du professionnel de santé.

A terme, toutes les factures seront rejetées.

L'interdiction est levée dès lors que le professionnel de santé présente un schéma vaccinal complet.

03 – ACTUALITE

- La nouvelle codification par fabricant

- Attribution par le Ministère de la Santé d'un code spécifique par dispositif médical et par fabricant en remplacement des codes génériques. (décret n°2019-571 11 juin 2019)
- Ces codes sont enregistrés dans la base LPP
- Pour assurer une transition souple les 2 nomenclatures sont restées en vigueur jusqu'au 31 juin 2021.
- A compter du 1^{er} juillet 2021 la prise en charge des produits inscrits au titre I et IV intervient uniquement avec les codes individuels.

03 – ACTUALITE

Les demandes d'accord préalable pour traitement par PPC ou orthèse d'avancée mandibulaire (OAM) formulées sur des imprimés 629 ne seront plus acceptées par les services médicaux à compter du 1er mars 2021.

Seul l'imprimé 634 devra dès lors être utilisé. Celui-ci ne comporte que la date de prescription et non la date de renouvellement

Les professionnels concernés sont:

- Les prestataires délivrant des produits et prestations inscrits au titre I de la LPP.
- Les pneumologues, les médecins dont le parcours de développement professionnel continu « sommeil » est attesté par le Conseil de l'Ordre, les médecins ayant obtenu un diplôme reconnu donnant droit au titre sans le domaine de la pathologie du sommeil.

03 – ACTUALITE

- Droit de prescription élargi pour les Infirmiers de Pratique Avancée

Les Infirmiers de Pratique Avancée disposent d'un droit de prescription élargi concernant :

- le renouvellement et l'adaptation en cas de besoin, de médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire
- Les dispositifs médicaux sur liste fixée par arrêté

La liste des médicaments et des dispositifs médicaux a été fixée par arrêté du 12/08/2019.

03 - ACTUALITE

- Mon Espace Santé

Enjeux

- L'**Espace Numérique en Santé (ENS) / Mon espace santé** est le chantier emblématique de la feuille de route du « Virage Numérique en Santé » prévue par le plan Ma Santé 2022 dont l'ambition est de développer l'usage du numérique dans le système de santé français.
- La création automatique de Mon espace santé **pour tous les citoyens**, soit environ 60 millions d'espaces, est inscrite dans la **loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS de 2019)**.

Objectifs de l'ENS / Mon espace santé



Pilotage et mise en œuvre de l'ENS / Mon espace santé

- L'ENS s'appuie sur un pilotage stratégique du ministre des Solidarités et de la Santé, au travers de sa délégation du numérique en santé (DNS), qui a confié le pilotage opérationnel à l'Assurance Maladie (Cnam), en concertation avec l'écosystème (institutions, professionnels de santé, usagers, éditeurs, etc.).

03 - ACTUALITE

Grâce à Mon espace santé, l'utilisateur aura accès à 4 fonctionnalités majeures:

Consultation et alimentation du **dossier médical** (*documents, profil médical, historique des soins*). Cette brique s'appuie sur l'actuel **DMP** dont l'historique est repris pour les anciens utilisateurs.

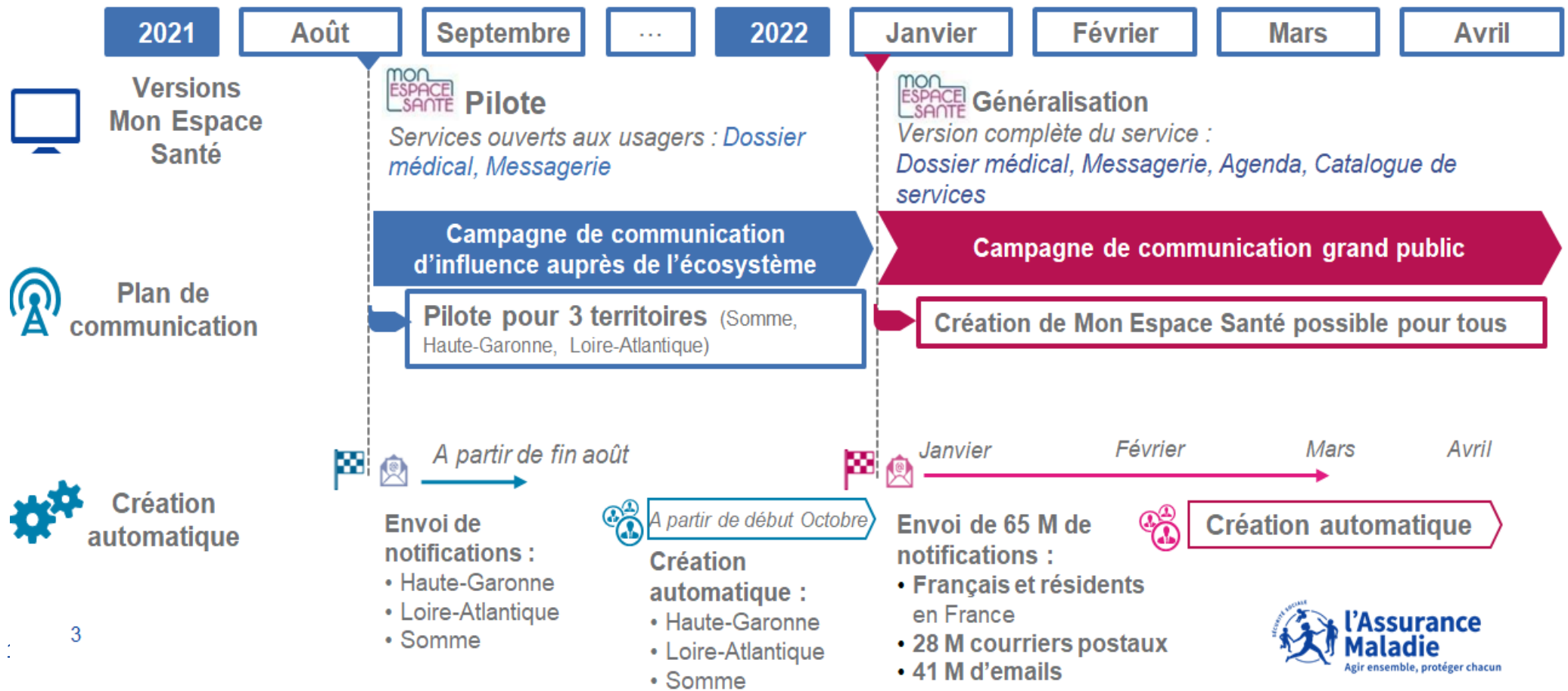
Agrégations des événements liés au parcours de soin de l'utilisateur via un **agenda**



Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des professionnels de santé de l'utilisateur via un service de **messagerie sécurisée** de santé

Accès à des applications de santé labellisées par l'état via un « store » santé (portails patients, applications et objets connectés référencés)

03 - ACTUALITE



03 - ACTUALITE

La CPAM de la Haute-Garonne accompagne le lancement de Mon espace santé dans le département en menant des actions d'information et de mobilisation de ses différents publics :

- assurés,
 - professionnels de santé et établissements,
 - partenaires institutionnels, associatifs et médico-sociaux.
-
- Réunions, webinaires, échanges bilatéraux, campagne média, sont organisés jusqu'à la fin de l'année pour permettre à tous de se saisir de Mon espace santé.
 - Un réseau d'Ambassadeurs chargés de communiquer, sensibiliser et former les citoyens à Mon espace santé par le biais d'actions locales est composé.
 - Au 1^{er} janvier 2022 campagne de communication grand public au plan national

04

SUIVI DE L'EVOLUTION DES DEPENSES

04 – SUIVI DE L'EVOLUTION DES DEPENSES

Documents statistiques remis en séance.

05

QUESTIONS DIVERSES

- DISPOSITIFS MEDICAUX RECYCLES: POSITION DE LA CPAM (*PRISE EN CHARGE, REMBOURSEMENT*)
- DECLenchement AUTOMATIQUE D'INDUS EN CAS D'HOSPITALISATION DU PATIENT

05 – QUESTIONS DIVERSES

- Dispositifs médicaux recyclés: position de la CPAM (*prise en charge, remboursements*)

05 – QUESTIONS DIVERSES

- Déclenchement automatique d'indus en cas d'hospitalisation du patient

05 – QUESTIONS DIVERSES

- Question diverse

MERCI
DE VOTRE ATTENTION